DOSSIER DE PRESSE

> Viabilité hivernale

2026 / 2027



Moselle
L'Eurodépartement

Viabilité hivernale : le Département de la Moselle lance la campagne 2026-2027

Le Département de la Moselle gère plus de 4 000 kilomètres de réseau routier. Chaque hiver, il met en place une organisation lui permettant d'assurer au mieux la circulation des usagers lors des périodes d'intempéries. Zoom sur le dispositif de viabilité hivernale.



La période de mobilisation des équipes départementales **s'étend du 16 novembre 2026 au 15 mars 2027.** Elle pourra être prolongée dans le cas où les conditions hivernales perdureraient au-delà de cette date. Comme tout au long de l'année, le Département s'efforce de répondre aux différentes conditions de circulation rencontrées, en mettant en place des moyens adaptés à l'importance des axes à traiter.



Moselle
L'Eurodépartement

Service presse du
Département de la Moselle
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

| Trois niveaux d'intervention

Le réseau principal ou niveau 1

- Il draine les trafics nationaux et internationaux sur près de 380 kilomètres et intègre notamment le réseau national transféré en janvier 2024 dans le cadre de la loi 3DS
- Il bénéficie d'un traitement 24 h / 24.

Le réseau secondaire ou niveau 2

- Il représente plus de 1 570 kilomètres,
- Le traitement est principalement assuré entre 3h et 20h.

Le niveau 3 concernant le restant du réseau départemental

- Il compte 1 980 kilomètres,
- Le traitement est réalisé entre 6h du matin et 18h.



Quelques sections, parallèles à des itinéraires déjà traités, peuvent rester impraticables temporairement. **Ces 80 kilomètres de routes sont alors signalés comme ne faisant pas l'objet d'une intervention au titre de la viabilité hivernale.**





Moselle L'Eurodépartement

Service presse du
Département de la Moselle
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

| Des moyens en alerte 24 h / 24

Pour traiter 4 000 kilomètres de routes, le Département de la Moselle mobilise d'importants moyens sur le terrain, non seulement au travers de ses propres équipes, mais aussi en sous-traitance.

En interne : 135 circuits sont ainsi réalisés par **280 agents** et **71 Engins de Service Hivernal (ESH – composé d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de déneigement)**.

Les entreprises privées en sous-traitance, ont en charge **14 circuits et fonctionnent avec 7 ESH.**

La surveillance du réseau est réalisée dans chacune des 5 Unités Techniques Territoriales (UTT) par les **Responsables de la Viabilité Hivernale** (RVH), au nombre de 36, qui se relaient 24h sur 24 sur l'ensemble du territoire.

Au siège, la surveillance et la coordination des interventions se fait 24h/24 par l'intermédiaire du **Centre Opérationnel des Routes Départementales** (CORD 57), dont les opérateurs travaillent désormais en 3x8.



Les mécaniciens du SAPF (Service des Ateliers et Pilotage de la Flotte) sont également mobilisés sur chacun des 3 sites (2 agents au siège à Woippy, et 1 sur chaque antenne de Rémelfing et Buhl Lorraine) pour assurer les dépannages d'urgence en cette période où le matériel est particulièrement sollicité.

Météo France transmet des prévisions actualisées toutes les quatre heures en journée. Les 10 stations météo routières implantées sur l'ensemble du Département fournissent en temps réel les paramètres de température et d'hygrométrie (humidité de l'air) facilitant les décisions des RVH.

Moselle L'Eurodépartement
Service presse du Département de la Moselle
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

Tous les engins de service hivernal et les véhicules de patrouille sont équipés de postes de radio numériques. Outre la phonie, la radio numérique permet le repérage GPS des ESH et des patrouilleurs, gage de sécurité et d'efficacité.

Lors de situations particulièrement difficiles, un cadre assure la direction des opérations et participe aux éventuelles cellules de crises organisées en Préfecture.

| Un coût variable en fonction des années

Le coût de la viabilité hivernale est variable en fonction de la rigueur de l'hiver. L'hiver 2025/2026 a été, dans la continuité des précédents, globalement doux, mais aussi fort contrasté. Les alternances de périodes de gel et de dégel rapide ont ainsi engendré de sérieux dégâts sur plusieurs infrastructures, notamment dans les secteurs de Thionville et de Sarreguemines Bitche. **Le coût des réparations des dégâts d'hiver est estimé à plus de 2 M€.**

Le Département de la Moselle a ainsi consacré, l'hiver dernier, une enveloppe légèrement supérieure à **3,910 M€,** incluant les prestations des entreprises, les moyens de la régie et le coût des matériaux utilisés pour le salage. À titre de comparaison, en 2012-2013, dernier hiver conséquent en date, la campagne avait coûté 9,6 M€.

Saler moins mais saler mieux

Depuis le début des années 2010, les dosages en fondant ont été ajustés à la baisse. Afin d'avancer encore dans l'optimisation des réglages le Département dispose de 5 saleuses équipées « thermologie ». Ce dispositif, qui analyse les conditions atmosphériques en temps réel, ajuste au besoin les dosages préprogrammés. Le gain espéré en termes de quantité de sel répandue est de l'ordre de 10 à 15%.

|12 500 tonnes de sel

11 350 tonnes de sel ont été répandues en 2025/2026 sur le réseau routier départemental, soit un volume bien inférieur à celui de la campagne 2012-2013 (plus de 30 000 T).

En prévision de la campagne hivernale 2026/2027, le volume stocké pour le réseau départemental s'établira en début de campagne à près de 12 500 T sur l'ensemble des sites, soit un taux de remplissage proche de 80%. **Ce tonnage en début de campagne reste bien supérieur à la consommation de chacun des 9 derniers hivers**.

Au besoin, des réapprovisionnements interviendront en cours de campagne.

Moselle
L'Eurodépartement
Service presse du
Département de la Moselle
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

| Le Département, garant de la transmission d'informations sur les conditions de circulation

Comme les hivers précédent, l'information sur les conditions de circulation sur les routes départementales mosellanes sera donnée aux médias et aux professionnels de la route et d'une manière générale aux usagers, par l'intermédiaire du site **Inforoute57**. Celui-ci est alimenté par le CORD, au fur et à mesure de l'évolution de la situation sur le réseau principal (niveau 1 et 2 partiellement) et sur le réseau secondaire (niveau 2 partiellement et niveau 3), et par secteur géographique.

En 2025 et 2026, le Département a mis en place 20 caméras sur l'Autoroute A320 afin d'assurer une couverture quasi intégrale de l'itinéraire, portant ainsi à 107 le nombre de caméras installées sur le Réseau Routier Départemental, dont 37 au tunnel de MARANGE SILVANGE.

Parmi ces équipements, **cinquante caméras et webcams déployées sur le réseau départemental sont accessibles au public** via le site internet :

➔ **http://inforoute57.fr/**

Pour les services routiers, les conditions de circulation sont habituellement qualifiées suivant quatre catégories :

Conditions normales (C1) : absence de phénomène hivernal et météo favorable. L'adhérence est normale.

Conditions délicates (C2) : gelées blanches, plaques de verglas, neige fraîche en faible épaisseur ou fondante. Des pertes d'adhérence sont possibles.

Conditions difficiles (C3) : brouillard givrant généralisé, pluie sur sol gelé, congères en formation, neige en épaisseur moyenne tassée et gelée. Les risques de blocage de la circulation sont importants.

Conditions impraticables (C4) : pluie en "surfusion" généralisée, neige fraîche en forte épaisseur ou congères formées. La circulation est bloquée.

Moselle
L'Eurodépartement
Service presse du
Département de la Moselle
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

| La responsabilité des usagers

Cette organisation, qui a été conçue pour être optimale, ne dégage pas la responsabilité des usagers de la route qui doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée.

En effet, les moyens mis en œuvre s'attachent à limiter les conséquences des intempéries mais ne peuvent garantir l'absence de difficulté de circulation.

Les consignes de prudence sont plus que jamais d'actualité : équiper son véhicule (pneus neige, chaînes), adapter sa vitesse, limiter ses déplacements au strict nécessaire en cas de météo défavorable et **ne jamais dépasser les engins de salage et de déneigement en intervention.**

Rappel de la loi Montagne :

Les dispositions prévues par la loi Montagne et son décret 2020-1264 du 16 octobre 2020 sont entrées en vigueur depuis le 1er novembre 2021.

Ainsi, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), **les véhicules circulant sur les routes des massifs montagneux doivent être équipés de pneumatiques hiver ou de dispositifs antidérapants amovibles**.

Les cartes des **65 communes mosellanes concernées** (Massif des Vosges) sont disponibles sur le site inforoute57.

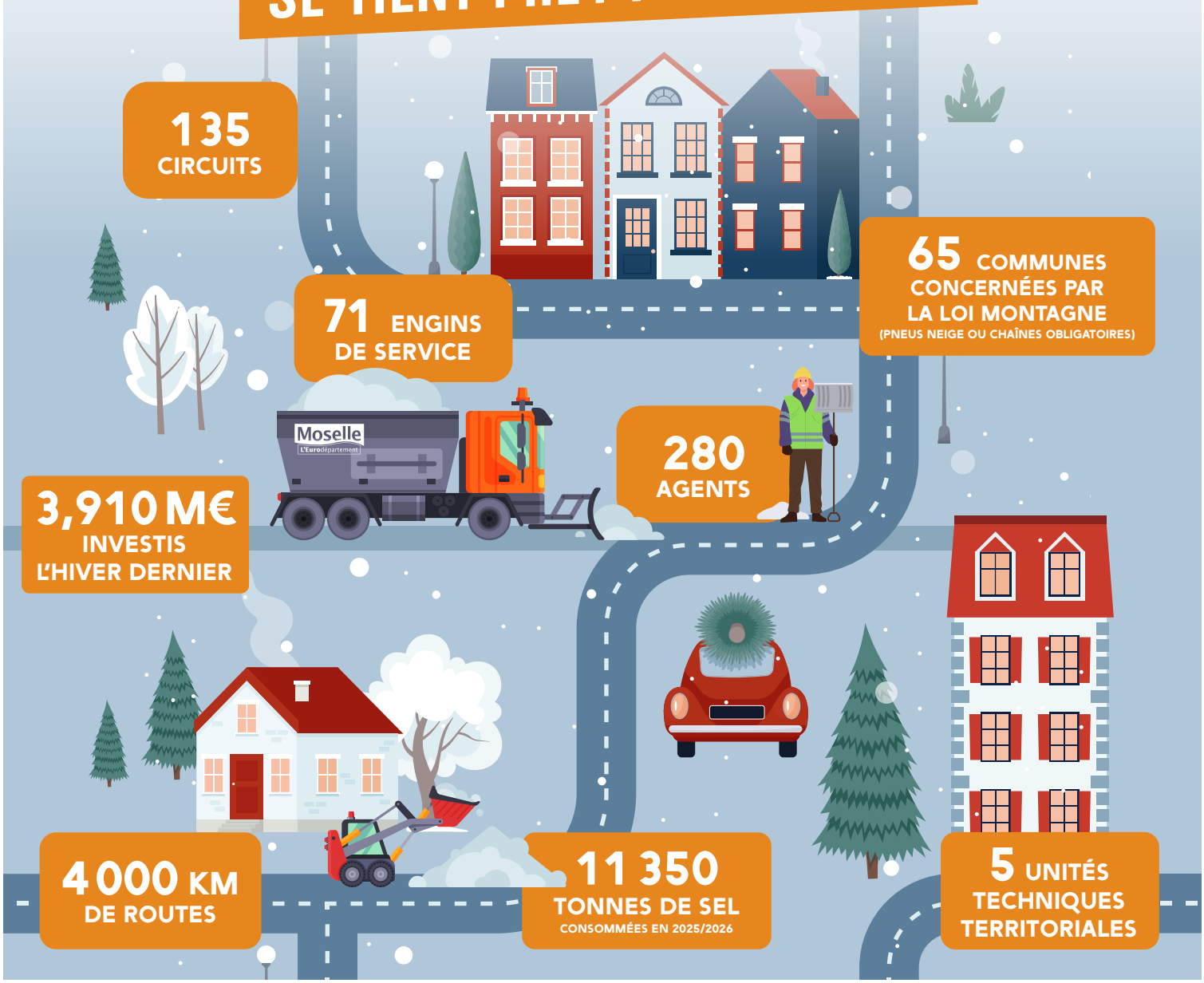
Les entrées et sorties de ces zones font l'objet d'une signalisation spécifique (panneaux B58 et B59) :



Moselle
L'Eurodépartement

Service presse du
Département de la Moselle
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE SE TIENT PRÊT POUR L'HIVER



SUR ROUTE NORMALE

RESTEZ PRUDENTS

LES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX NE SONT PAS NÉCESSAIRES

SUR ROUTE DÉLICATE

SOYEZ VIGILENTS

LES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX SONT CONSEILLÉS

SUR ROUTE DIFFICILE

ORGANISEZ-VOUS

LES PNEUS HIVER SONT RECOMMANDÉS

SUR ROUTE IMPRATICABLE

NE PARTEZ PAS

ATTENTION ! VOUS RISQUEZ D'ÊTRE BLOQUÉ

LE TRI FACILE

Moselle L'Eurodépartement

LE BON RÉFLEXE :
INFOROUTE57.FR
POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS DE CIRCULATION

© DPT57 • Direction de la Communication • 10/2026 • © Crédit photo : ©iStock • Impression : Imprimerie Départementale IMPRIM'VERT